

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 21/10/2024

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 014-200064954-20240909-2024\_09\_02\_2-DE

2024-09-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

**Séance du 9 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents :** VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Madame PELTIER arrivé à 20h02 a pu prendre part à toutes les délibérations.

Monsieur DAVID arrivé à 20h22 n'a pu prendre part aux délibérations qu'à partir de la délibération 2024-09-04

**Absents excusés :** PATIENCE Mickaël à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, GILETTE Valérie

**Absents :** LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé

**Présents :** 16 à 17 selon les sujets

**Pouvoirs :** 3

**Votants :** 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Déménagement de la mairie : changement d'adresse et transfert des registres d'état-civil**

**Délibération 2024-09-02**

VU l'article L2121-29 du CGCT ;

VU la délibération n°2020-01-06 approuvant le programme de construction de la nouvelle mairie ;

Considérant la livraison du bâtiment et la nécessité d'acter le déménagement de la Mairie ;

Considérant la nécessité de transférer les états-civils de la Mairie déléguée ;

**Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** du déclassement du bâtiment de la Mairie déléguée de NOYERS-BOCAGE situé 3, Place de l'Eglise et de transformer ce bien en domaine privé de la commune.

**AUTORISE le déménagement de la mairie** déléguée de NOYERS-BOCAGE, siège de la commune nouvelle.

**ACTE** le changement d'adresse de la Mairie de VAL D'ARRY au 7, Place de l'EGLISE – NOYERS-BOCAGE 14210 VAL d'ARRY

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Procureur de la République dans le cadre du transfert des registres d'Etat-civil de la Mairie-délégué de Noyers-Bocage

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le  
21/10/2024,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Remplace la délibération 2024-09-02 publié le  
13/09/2024 suite à une erreur matérielle

